

AFFAIRE N° 19 - Autorisation d'ouvrir et de fermer dans différentes écoles de la Commune des classes primaires et maternelles.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur vient de me faire parvenir une liste de classes primaires élémentaires et maternelles à ouvrir ou à fermer dans les différentes écoles de la Ville de Saint-Denis.

Ces propositions de mesures de cartes scolaires se sont portées sur les groupes suivants :

Ouverture de classes :

Application Bellepierre M.
Boulevard de la Source :
Moufia M.
Chemin Lory les Hauts M.

+ 1 classe élémentaire d'application (6è)
+ 1 classe élémentaire (6è)
+ 1 classe élémentaire (15è)
+ 6 classes élémentaires (1è au 6è)
ouverture d'école

Chaudron SIDR III M.
La Chaumière M.
Ruisseau Blanc Mat/.

+ 2 classes élémentaires (19è - 20è)
+ 1 classe élémentaire (9è)
+ 3 classes maternelles (1è au 3è)
ouverture d'école par transfert de classes
enfantines de l'école mixte.
+ 1 classe de perfectionnement (1è)

Annexe J. Baptiste BOSSARD M.

Fermetures de classes :

Annexe J. Baptiste BOSSARD M.
Chaudron M Groupe A (ex G)
Chaudron M Groupe B (ex F)
Sainte-Clotilde M. Groupe A
Sainte-Clotilde M. Groupe B
Ruisseau Blanc M.

- 1 classe élémentaire (13è)
- 1 classe élémentaire (8è)
- 1 classe élémentaire (8è)
- 2 classes élémentaires (16è - 17è)
- 3 classes élémentaires (18è - 19è - 20è)
- 3 classes enfantines (1è au 3è) - transfert
en classes maternelles
- 1 classe de perfectionnement (1ère).

Application M. Bellepierre

La création de ces nouvelles classes étant indispensable au bon fonctionnement de la scolarité à Saint-Denis, je vous demande Mesdames et Messieurs d'approuver cette liste.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

M. Denis, le 25 juillet 1978 ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Préfet
Le Secrétaire
Général

Signé: Patrice
MAGNIER

Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur
des Finances et
des Collectivités locales

J. LAPOSTOLLE